

0451526P  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY  
1 COURS VICTOR HUGO  
45074 ORLEANS CEDEX 2  
Tel : 0238226240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 13  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2016

Réuni le : 07/11/2016

Sous la présidence de : Michele Martin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BLOIS/CHAUMONT , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contribution des familles dans le cadre de la sortie au Château de Blois et aux jardins de Chaumont en date du 12 mai 2017 pour 21.00€.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0451526P  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY  
1 COURS VICTOR HUGO  
45074 ORLEANS CEDEX 2  
Tel : 0238226240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 14  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2016

Réuni le : 07/11/2016

Sous la présidence de : Michele Martin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à AMILLY , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contribution des familles dans le cadre de la sortie à Amilly le 31 janvier 2017 pour 13.00€

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0451526P  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY  
1 COURS VICTOR HUGO  
45074 ORLEANS CEDEX 2  
Tel : 0238226240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2016

Réuni le : 07/11/2016

Sous la présidence de : Michele Martin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le Conseil d'administration confère délégation de compétence/pouvoir au chef d'établissement à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive ci-jointe.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0451526P  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY  
1 COURS VICTOR HUGO  
45074 ORLEANS CEDEX 2  
Tel : 0238226240

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Critères d'attribution des fonds sociaux

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 16  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/10/2016  
Réuni le : 07/11/2016  
Sous la présidence de : Michele Martin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- circulaires n°96-0109 du 29/01/1996 et n°98-044 du 11/03/1998

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration délibère sur les critères d'attribution des fonds sociaux**

Pièce(s) jointe(s)  
 Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les aides issues des fonds sociaux attribués par l'autorité académique sont accordées aux familles conformément aux critères soumis à la délibération du conseil d'administration

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0451526P  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY  
1 COURS VICTOR HUGO  
45074 ORLEANS CEDEX 2  
Tel : 0238226240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/10/2016

Réuni le : 07/11/2016

Sous la présidence de : Michele Martin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public**

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

**Pour les assistants d'éducation,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

**Pour les contractuels GRETA,**

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

**Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :12 Quotité de travail :100% Mission confiée :surveillance internat et externat

Rémunération :smic Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0451526P  
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CHARLES PEGUY  
1 COURS VICTOR HUGO  
45074 ORLEANS CEDEX 2  
Tel : 0238226240

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 18  
Année scolaire : 2016-2017  
Nombre de membres du CA : 29  
Quorum : 15  
Nombre de présents : 26

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 24/10/2016  
Réuni le : 07/11/2016  
Sous la présidence de : Michele Martin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

le règlement intérieur du conseil d'administration tel qu'il est joint au présent acte, est adopté.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0